



NOTE D'INFORMATION

n° 20.43 – Novembre 2020

Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2019

► À la rentrée 2019, pour une heure de cours secteur public et secteur privé sous contrat confondus, un enseignant du second degré est face à 24 élèves en moyenne pour les formations en collège hors Segpa, à 24,4 élèves pour les formations générales et technologiques en lycée et à 15,7 élèves pour les formations professionnelles en lycée. Suite à la première étape de la réforme du lycée, deux heures sur trois de première générale sont désormais enseignées dans un groupe, et non en classe entière, contre une heure sur deux les années précédentes. Ces groupes sont en moyenne composés d'élèves venant de 3,4 classes. Au lycée, les enseignants de mathématiques et de sciences économiques et sociales sont ceux qui ont vu leur part d'heures enseignées devant un groupe d'élèves le plus augmenter. Au collège, dans le secteur public, les conditions d'encadrement sont plus favorables pour les établissements situés en zone prioritaire avec 21,4 élèves par structure (E/S) contre 24,1 élèves dans les collèges hors éducation prioritaire. Elles sont aussi plus favorables quand l'établissement accueille moins d'élèves.

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Jean-Éric Thomas, DEPP-A2
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

► À la rentrée 2019, secteur public et secteur privé confondus (uniquement le privé sous contrat dans toute cette note), 37 % des heures d'enseignement du second degré et du post-baccalauréat de lycée (STS et CPGE) sont effectuées devant un groupe d'élèves, pouvant appartenir à des divisions – ou classes – différentes ► **figure 1**. Cette part est la plus élevée pour les formations générales et technologiques en lycée (54 %) et les formations professionnelles en lycée (48 %) et

la plus faible pour les formations en collège hors segpa avec 23 %. Le calcul du nombre moyen d'élèves par structure, appelé indicateur E/S, qui prend en compte les différences de taille de toutes les structures, divisions comme groupes, permet d'obtenir le nombre moyen d'élèves dont un professeur a la charge pendant une heure de cours et donc de rendre compte des conditions d'enseignement. Ainsi, un enseignant est face à 12,5 élèves

en moyenne en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) et face à 15,7 élèves en moyenne en formation professionnelle en lycée. Les structures sont plus chargées au collège (hors Segpa) avec 24 élèves (contre 23,8 élèves en 2018) et dans les formations générales et technologiques en lycée avec 24,4 élèves (24,2 en 2018). L'indicateur E/S passe de 22,1 à 22,3 élèves pour l'ensemble des formations pré-baccalauréat tandis qu'il baisse nettement en CPGE (de 28,4 à 27,9 élèves) et en STS (de 19,5 à 19,1 élèves).

► 1 Pourcentage d'heures effectuées en groupe et nombre moyen d'élèves par structure (E/S) à la rentrée 2019

Niveau de formation	Part d'heures effectuées en groupe (%)	Rappel 2018	Nombre moyen d'élèves par structure (E/S) ¹	Rappel 2018
Formations en collège (hors Segpa)	23,3	22,8	24,0	23,8
Formations en Segpa	28,8	29,4	12,5	12,4
Formations en collège (y compris Segpa)	23,5	23,1	23,4	23,3
Formations générales ou technologiques au lycée	54,0	52,2	24,4	24,2
Formations professionnelles au lycée	48,0	48,6	15,7	15,6
Ensemble pré-baccalauréat	36,4	35,9	22,3	22,1
STS	38,6	38,0	19,1	19,5
CPGE	46,8	46,9	27,9	28,4
Toutes formations	36,7	36,2	22,2	22,0

1. L'indicateur E/S est égal à la moyenne des effectifs des différentes structures pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure.

Lecture : à la rentrée 2019, 23,3 % des heures enseignées au collège sont effectuées en groupe (22,8 % en 2018) et un enseignant de collège est face à 24 élèves en moyenne (contre 23,8 élèves en 2018).

Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, bases Relais, SYSCA.

En 2019 deux heures sur trois sont enseignées en groupe en première générale contre une sur deux en 2018

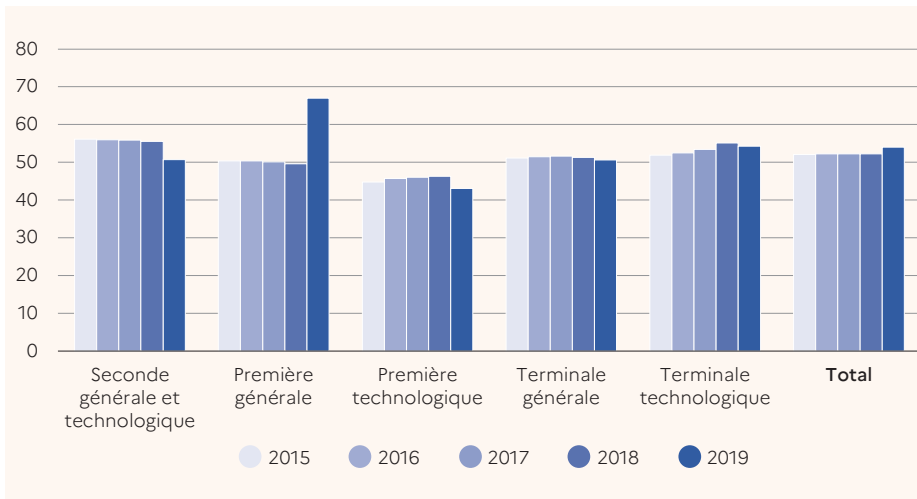
La rentrée 2019 a été marquée par la mise en œuvre de la première phase de la réforme du lycée, qui concerne particulièrement le niveau de première générale. Elle a notamment consisté à créer une unique formation générale à la place des séries S, ES et L. Les élèves choisissent trois enseignements de spécialité à raison de quatre heures de cours hebdomadaires par spécialité. Or, des élèves d'une même classe peuvent choisir des combinaisons de spécialités différentes et des élèves de classes différentes peuvent choisir un même enseignement de spécialité et être ainsi regroupés dans un même groupe pour suivre cet enseignement. En conséquence, le nombre d'heures effectuées en groupe

d'élèves augmente par rapport au nombre d'heures données en classe entière. Ainsi, à la rentrée 2019 en première générale, deux heures sur trois sont réalisées en groupe contre une heure sur deux à la rentrée 2018

► **figure 2.** En seconde, les enseignements d'exploration (deux enseignements de 1 h 30 chacun par semaine choisis par les élèves) ne sont plus au programme à la rentrée 2019 : comme ces enseignements étaient principalement effectués en groupe, le nombre d'heures assurées en groupe diminue, passant de 56 % en 2018 à 51 %

en 2019. En terminale, la part d'heures en groupe est stable. Au total, pour l'ensemble des formations générales et technologiques en lycée, la part des heures en groupe, stable entre 2015 et 2018 à 52 % augmente de 2 points en 2019 et atteint 54 %. Ces résultats évolueront à la rentrée 2020 avec la deuxième étape de la réforme du lycée qui consistera notamment à remplacer les anciennes séries des classes de terminale (S, ES et L) par une classe de terminale générale avec deux enseignements de spécialité (6 heures par semaine pour chaque spécialité).

► 2 Part des heures effectuées en groupe de 2015 à 2019



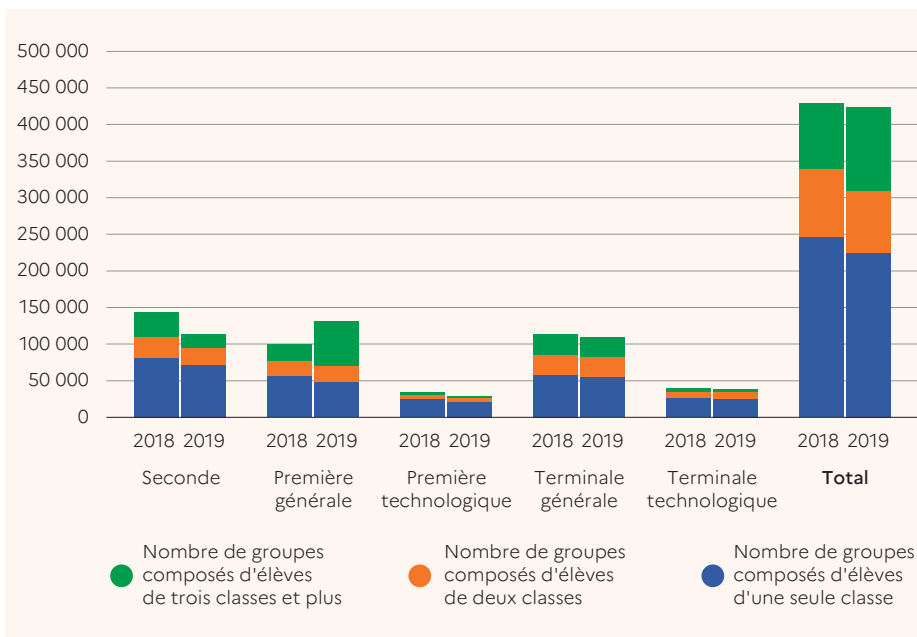
Lecture : en première générale, la part d'heures de cours en groupe est passée de 50 % à 67 % entre 2018 et 2019.

Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, bases Relais, SYSCA.

Réf. : Note d'Information, n° 20.43. © DEPP

► 3 Répartition des groupes selon le nombre de classes de provenance des élèves du groupe aux rentrées 2018 et 2019



Lecture : en première générale, le nombre de groupes est passé de 100 000 à 132 000 (dont 61 000 composés d'élèves provenant d'au moins trois classes) entre 2018 et 2019.

Note : les formations de brevet de technicien sont intégrées dans le total uniquement.

Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat, enseignants en charge d'élèves de formations générales et technologiques en lycée à l'année.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, bases Relais, SYSCA.

Réf. : Note d'Information, n° 20.43. © DEPP

En 2019, l'enseignement en groupe en première concerne des élèves venant en moyenne de 3,4 classes contre 1,9 en 2018

À la rentrée 2019, le nombre de groupes d'élèves de première générale a augmenté de plus de 30 % par rapport à 2018 ► **figure 3.** Pour une classe donnée de première générale, on dénombre en moyenne 36 groupes dans lesquels des élèves de cette classe suivent des cours, contre 14,5 groupes en 2018. Cette hausse est principalement due à la hausse du nombre de groupes composés d'élèves issus d'au moins trois classes différentes (22 700 en 2018 et 61 400 en 2019). À la rentrée 2019, un groupe est composé d'élèves provenant en moyenne de 3,4 classes contre 1,9 en 2018. En revanche, suite à la disparition des enseignements d'exploration, le nombre de groupes baisse de 20 % en seconde. Ainsi, les élèves d'une même classe appartiennent en moyenne à 11,5 groupes contre 16 groupes en 2018.

Le nombre de groupes diminue également en première technologique (- 14 %), et plus faiblement en terminale (de l'ordre de - 3 % en filière générale comme en filière technologique).

En première générale, 86 % des heures de mathématiques sont assurées en groupe en 2019 contre 37 % en 2018

Suite à la réforme de la première générale, le français, les langues vivantes, l'histoire-géographie et l'éducation physique et sportive sont restés des enseignements communs donc suivis par tous les élèves. L'enseignement scientifique, majoritairement assuré par des enseignants de physique-chimie et de biologie-géologie, fait également partie de ce tronc commun. Les quatre enseignements de spécialité les plus choisis par les élèves sont les mathématiques, la physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre et les sciences économiques et sociales.

Cette réforme implique donc de nouvelles conditions d'enseignement pour les professeurs selon leur discipline de poste. Par exemple, 86 % des heures des professeurs de mathématiques en première générale sont effectuées en groupe en 2019, contre 37 % en 2018. C'est aussi le cas de 89 % des heures des professeurs de sciences économiques et sociales, contre 33 % en 2018 ► **figure 4.** Les heures des professeurs de langues, de physique-chimie et de biologie-géologie sont aussi enseignées davantage en groupes en 2019, mais l'évolution est moins forte, car ces disciplines étaient déjà assurées

► 4 L'indicateur E/S et la part des heures effectuées en groupe par disciplines de poste aux rentrées 2018 et 2019

	Formations générales et technologiques en lycée				dont première générale			
	E/S		% heures en groupe		E/S		% heures en groupe	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Mathématiques	25,9	26,1	36,3	43,1	26,1	26,1	36,8	86,1
Lettres	25,7	26,0	34,4	34,7	26,4	27,1	50,4	33,0
Langues	22,2	22,5	78,2	78,3	21,9	23,0	78,6	83,2
Physique-chimie	22,0	22,0	60,7	63,0	22,3	22,8	61,4	78,0
Biologie-géologie	20,6	20,6	74,3	78,0	22,4	22,8	62,5	77,8
Sciences économiques et sociales	26,1	26,7	40,8	47,6	26,5	26,7	33,0	88,5
Histoire-géographie	26,4	27,4	30,9	31,1	26,7	28,3	29,6	41,8
Philosophie	26,5	26,5	17,5	21,5	n.s.	24,3	n.s.	93,6
Éducation physique et sportive	32,7	33,2	45,3	45,1	32,5	33,5	47,5	44,8
Toutes disciplines	24,2	24,4	52,2	54,0	24,8	25,4	49,6	67,0
dont disciplines générales	24,6	24,9	51,4	53,9	24,9	25,5	49,3	67,0
dont disciplines du domaine de production	20,1	20,4	64,0	62,3	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
dont disciplines de domaine des services	21,5	21,9	51,0	47,3	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.

n.s. : non significatif.

Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, bases Relais, SYSCA.

Réf. : Note d'Information, n° 20.43. © DEPP

majoritairement en groupe en 2018. La part des heures réalisées en groupe est de 83 % en 2019 (79 % en 2018) pour les langues et de 78 % (contre environ 62 % en 2018) pour la physique-chimie et la biologie-géologie. La création de l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » explique la hausse des heures en groupe des professeurs d'histoire-géographie (42 % en 2019 contre 30 % en 2018). Les professeurs de philosophie qui enseignaient de manière quasiment exclusive en classe de terminale peuvent désormais assurer une partie des heures de l'enseignement de spécialité « humanités, littérature et philosophie » en première générale. Ainsi, pour l'ensemble des formations générales et technologiques au lycée en philosophie, la part des heures assurées en groupe est passée de 18 % à 22 %.

En revanche, la part des heures effectuées en groupe diminue pour les professeurs de lettres (de 50 % en 2018 à 33 % en 2019) et d'éducation physique et sportive (de 48 % à 45 %).

Le taux d'encadrement en première générale, malgré un plus grand nombre d'heures enseignées en groupes, augmente toutes disciplines confondues, passant de 24,8 élèves en 2018 à 25,4 élèves en 2019. Cependant il est resté stable en mathématiques et en sciences économiques et sociales (où la hausse de la part des heures en groupe est la plus forte), mais a augmenté pour les enseignants d'histoire-géographie (de 26,7 à 28,3 élèves), de langues (de 21,9 à 23 élèves),

d'EPS (de 32,5 à 33,5 élèves) et de lettres (de 26,4 à 27,1 élèves).

En effet, l'évolution de la part des heures effectuées en groupe n'explique pas entièrement l'évolution du E/S qui est aussi fortement liée à la démographie des élèves et aux moyens mis en œuvre pour les accueillir (nombre d'heures d'enseignement). Ainsi, en première générale, malgré la hausse du nombre de groupes et de la part des heures effectuées en groupe, le E/S augmente suite à la réforme du lycée qui a conduit davantage d'élèves à choisir une première générale plutôt qu'une première technologique à la rentrée 2019.

Depuis 2011, un enseignant du second degré est face à 22 élèves en moyenne

Dans l'ensemble du second degré depuis 2011, le E/S est stable : un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pour une heure de cours. Cette moyenne est plus faible dans le secteur public (21,8 élèves) que dans le secteur privé (de 23,2 à 23,9 élèves sur la période).

Le taux d'encadrement s'améliore dans les formations post-baccalauréat et dans les formations professionnelles au lycée. Pour ces dernières, la baisse du E/S est régulière (de 16,6 élèves en 2011 à 15,7 élèves en 2019). Sur la période, c'est en 2016 que les enseignants dans les formations post-bac ont eu les structures les plus chargées (29 élèves en CPGE et 19,8 élèves en STS), mais la tendance

est depuis à la baisse (en 2019, 27,9 élèves en CPGE et 19,1 élèves en STS) ► **figure 5** (voir « Pour en savoir plus »).

Pour les formations générales et technologiques de lycée, le nombre d'élèves par structure est stable, à peine plus élevé en 2019 qu'en 2011 dans le secteur public, mais avec une hausse de un élève dans le secteur privé.

Pour les formations en collège (hors Segpa), le nombre moyen d'élèves par structure est stable depuis 2011 dans le secteur public (23,5 élèves), mais en hausse dans le secteur privé (de 25,2 élèves à 26,1 élèves). La réforme du collège en 2015, qui a instauré l'enseignement d'une deuxième langue vivante en classe de cinquième à la rentrée 2016, a participé à la baisse du E/S dans le secteur public (de 23,6 élèves en 2015 à 23,2 élèves en 2016), mais pas dans le secteur privé (25,5 élèves). Cependant, au contraire des formations en lycée qui accueillent moins d'élèves en 2019 qu'en 2018, la démographie des élèves en collège est plutôt à la hausse ces dernières années et explique en grande partie la hausse du E/S au collège (23,7 en 2017 et 24 en 2019) comme en Segpa (12,1 en 2017 et 12,6 en 2019).

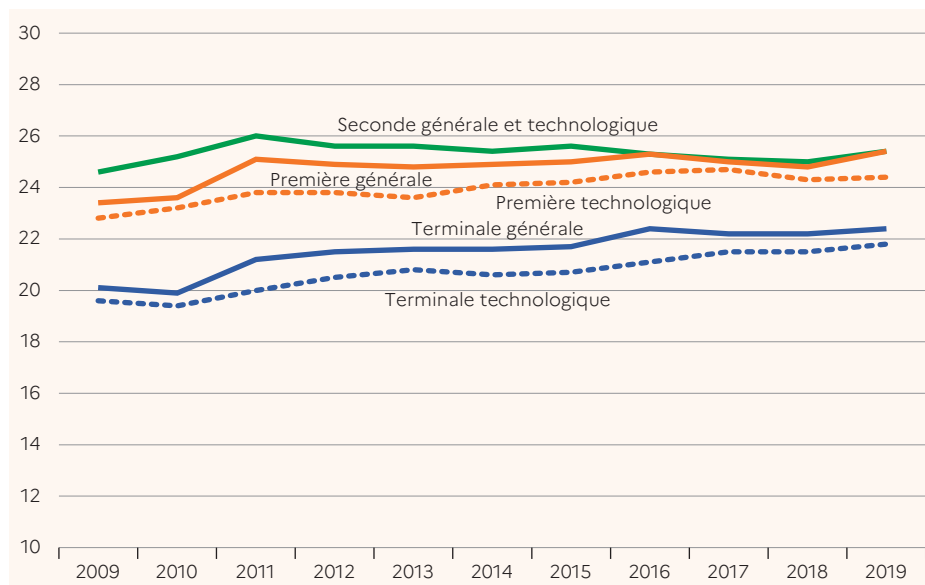
Des structures en moyenne moins chargées dans la filière technologique que dans la filière générale

Les enseignants en terminale technologique sont devant 21,8 élèves et ceux de première technologique devant 22,4 élèves en moyenne soit sensiblement moins que ceux de la filière générale qui sont respectivement de 24,4 élèves en terminale et 25,4 élèves en première ► **figure 6**. La stabilité globale du E/S pour les formations générales et technologiques en lycée depuis 2011 cache des disparités d'évolutions selon les filières et les niveaux d'enseignement. Ainsi, la hausse moyenne depuis 2011 est plus forte dans la voie technologique (+ 1,8 élèves en terminale et + 1,2 en première) qu'en voie générale (+ 0,6 élèves en terminale et + 0,3 élèves en première). En revanche, les conditions d'encadrement des enseignants en seconde se sont améliorées sur cette période (de 26 élèves en 2011 à 25,4 élèves en 2019).

Dans les collèges en réseaux d'éducation prioritaire, plus d'heures enseignées en groupe et moins d'élèves par structure

En 2019, l'indicateur E/S pour les formations en collège (y compris Segpa) du secteur public, est de 20,2 élèves pour les

► 6 Évolution depuis 2009 des effectifs d'élèves par structure (E/S) pour les formations générales et technologiques en lycée



Lecture : en terminale technologique, un enseignant est face à 21,8 élèves pour une heure de cours en 2019 (contre 19,6 élèves en moyenne en 2009).

Champ : France métropolitaine + DROM - Public et privé sous contrat.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, bases Relais, SYSCA.

Réf. : Note d'Information, n° 20.43. © DEPP

► 7 Les indicateurs d'encadrement dans l'éducation prioritaire à la rentrée 2019 pour les formations en collège (y compris Segpa)

Indicateur	Secteur public					Secteur privé	Ensemble
	REP+	REP	Éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire	Total		
Nombre d'élèves par structure	20,2	20,9	20,7	23,5	22,8	25,9	23,4
Part d'heures en groupe en %	28,1	25,5	26,4	25,3	25,5	15,3	23,5
Part d'heures en structure inférieure à 10 élèves en %	7,7	6,2	6,7	4,0	4,7	3,0	4,4

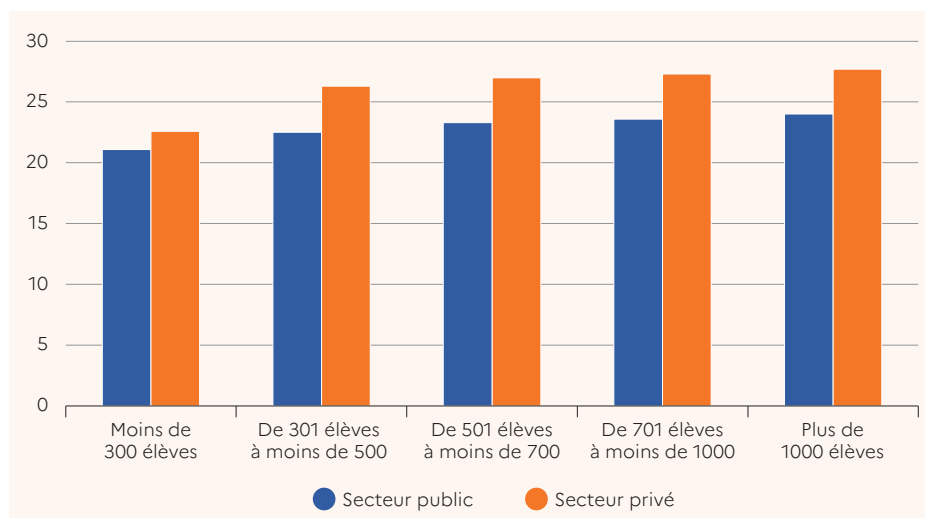
Lecture : pour les collèges en réseau d'éducation prioritaire REP+, le nombre moyen d'élèves par structure est de 20,2. De plus, 28,1 % des heures sont effectuées en groupe et 7,7 % des heures d'enseignement sont effectuées dans une structure inférieure ou égale à 10 élèves.

Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, bases Relais, SYSCA.

Réf. : Note d'Information, n° 20.43. © DEPP

► 8 Le E/S dans les collèges (y compris formations en Segpa) selon le secteur et la taille de l'établissement



Lecture : dans les collèges de plus de 1 000 élèves, le nombre moyen d'élèves par structure est de 24 dans le secteur public et de 27,7 dans le secteur privé sous contrat.

Note : les élèves pris en compte dans la taille des collèges suivent des formations de niveau collège (y compris Segpa). Seuls les cours qui ont lieu dans des collèges sont pris en compte (champ plus restrictif que dans les autres figures de la note). Par exemple, les formations prépa-métiers qui sont des formations de niveau collège dans les lycées professionnels sont exclues.

Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé sous contrat.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, bases Relais, SYSCA.

Réf. : Note d'Information, n° 20.43. © DEPP

établissements classés en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), et de 20,9 élèves pour les établissements classés en réseaux d'éducation prioritaire (REP) contre 23,5 élèves pour les établissements hors éducation prioritaire du secteur public et 25,9 élèves dans le secteur privé ► **figure 7**. De la même manière, alors que 4 % des heures dispensées en collège public hors éducation prioritaire s'effectuent dans des structures inférieures ou égales à 10 élèves, cette part atteint 6,2 % pour les collèges classés en REP et 7,7 % pour ceux classés en REP+.

La part des heures effectuées en groupe est légèrement supérieure dans les collèges situés en REP+ (28 %) que pour ceux situés en REP et hors éducation prioritaire (un peu plus de 25 %), mais bien plus que dans les collèges privés dans lesquels seules 15 % des heures sont enseignées devant des groupes d'élèves.

Moins d'élèves par structure dans les petits collèges

Les conditions d'encadrement sont plus favorables dans les collèges les plus petits. Ainsi, dans le secteur public, un enseignant fait cours devant 21,1 élèves en moyenne dans un établissement de moins de 300 élèves contre 22,5 élèves dans un établissement de 300 à 500 élèves ► **figure 8**. Dans les établissements comptabilisant plus de 1 000 élèves, un enseignant est face à 24 élèves pour une heure de cours. Le constat est identique pour les collèges privés dans lesquels un enseignant est face à 22,6 élèves dans les établissements de moins de 300 élèves, 26,3 élèves dans ceux dont l'effectif est compris entre 300 et 500 élèves et 27,7 élèves pour les collèges de plus de 1 000 élèves.

Or, dans les établissements de plus grande taille, il y a proportionnellement plus d'élèves de Segpa, dans lesquelles les cours se font devant des structures plus petites. Le nombre d'élèves par structure plus important dans les grands établissements s'explique par des possibilités plus nombreuses de combinaisons entre divisions et groupes. De plus, davantage d'élèves peuvent être intéressés par certaines options dans les établissements les plus grands, permettant une optimisation des tailles des structures. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 20.43, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques